



CONVENTION D'APPLICATION

Licence Professionnelle Maîtrise de l'Énergie, Électricité et Développement Durable
(LP ME²D²),

Parcours **Écotechnologies et Maintenance** et

Parcours **Écotechnologies et agroéquipements**

ENTRE

L'Université de Bretagne-Sud (UBS), Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel (EPSCP)
Domiciliée 27, rue Armand Guillemot
56100 Lorient

représentée par sa présidente, Madame Virginie DUPONT

en charge du suivi et de la mise en œuvre de la convention :
l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Lorient
représenté par son Directeur, Monsieur Tahar LOULOU
d'une part

ET

Le Campus ESPRIT Industries, Groupement d'Intérêt Public (GIP)
Domicilié
26, quai Surcouf
35600 REDON
Représenté par sa Présidente, Madame Anne PATAULT

Pour le compte de son Directeur délégué, Monsieur Thierry SAUVAGE

d'autre part

Par définition,

- Le ou la responsable du (ou des) parcours de la mention de la Licence Professionnelle est dénommé.e dans la convention : responsable-UBS
- Le ou la responsable de la mise en œuvre pour le GIP – Redon sur le Campus ESPRIT Industries du (ou des) parcours de la mention de la Licence Professionnelle est dénommé.e dans la convention : réfèrent-GIP

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

En application de la convention cadre signée en date du 05/10/2022, la présente convention fixe les modalités d'organisation et de délivrance du diplôme de la Licence Professionnelle Maîtrise de l'Énergie, Électricité et Développement Durable (LP ME2D2), délivrée par l'UBS/IUT. Le parcours **Écotechnologies et maintenance** et le parcours **Écotechnologies et agroéquipements** sont organisés sur le site du Campus ESPRIT Industries à Redon. Ils sont appelés parcours LP ME2D2-Redon dans la suite.

Le responsable de mention pour les deux parcours est nommé par le directeur de l'IUT de Lorient-Pontivy parmi les personnels UBS.

Monsieur Philippe Mandin est nommé par la Direction de l'IUT de Lorient responsable-UBS pour les deux parcours.

M. Thierry SAUVAGE, est le référent des deux parcours sur le Campus ESPRIT Industries.

Article 2 : Recrutement et conditions d'inscription des candidats

Les candidats pour l'entrée en formation doivent être titulaires d'un diplôme BAC+2 ou de 120 crédits européens du secteur « sciences et technologies ». Les diplômes les plus appropriés pour accéder au parcours ME2D2 sont :

- un DUT ou BUT2 du secteur « Sciences et technologies » (GIM, GTE/MT2E, GMP, GEII, MP...)
- un BTS du même secteur (Électrotechnique, Maintenance des systèmes, Fluides Énergies Environnement, Systèmes Numériques)
- une Licence 2 du domaine Sciences et technologies.

Le recrutement des étudiants se fait sur examen de dossier et entretien.

Les partenaires participent conjointement au recrutement : ils constituent une commission de recrutement qui sera composée des personnes suivantes :

- le responsable-UBS
- le référent-GIP

La formation étant ouverte essentiellement en alternance, soit en contrat d'apprentissage soit de professionnalisation, les candidats retenus ne le seront définitivement qu'après signature d'un contrat avec un employeur.

La formation est également accessible à des candidats en formation continue pour tout ou partie des modules dans le cadre, ou non, d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Les candidats qui souhaitent un accompagnement individuel dans le cadre d'une procédure de VAE acquitteront la somme fixée chaque année en application des tarifs du service SFC du GIP.

Après validation par le responsable UBS, l'inscription des candidats à la formation est effectuée par le service de scolarité de l'IUT de Lorient. Elle peut éventuellement se faire à distance. L'IUT de Lorient n'accompagne pas les candidats du parcours de Redon à la recherche d'un contrat d'alternance, cette aide étant assurée par le Campus ESPRIT Industries de Redon.

Les capacités d'accueil et les modalités d'inscription sont discutées avec l'ensemble des partenaires et votés dans les instances de l'UBS au plus tard en décembre de l'année qui précède la rentrée universitaire.

Article 3 : Modalités pédagogiques

La formation a une durée totale de 17 semaines réparties en 5 alternances de septembre à septembre. Les périodes d'alternance sont harmonisées entre les deux parcours et décidées par le responsable-UBS en concertation avec le référent-GIP.

La plaquette de la formation décrit le volume horaire de la formation et celui du projet tuteuré. Le stage comporte 16 semaines. Pour les alternants, les périodes d'alternance en entreprise constituent la période de stage. Le contenu pédagogique du parcours figure en annexe 1.

Les modalités de contrôle de connaissance sont conformes à l'arrêté du 6 décembre 2019 sur les Licences Professionnelles et sont en accord avec le descriptif des enseignements de l'annexe 1. Elles sont transmises par le référent-GIP au responsable-UBS avant le 01er mars précédent la rentrée et font l'objet d'un vote annuel en CFVU, au plus tard un mois après le début des enseignements.

Les examens sont organisés par le GIP Redon en contrôle continu intégral.

Chaque énoncé d'examen terminal sera envoyé au responsable-UBS, pour vérification de la conformité aux pratiques universitaires et archivage. Les enseignants intervenant dans la formation corrigent les copies, qui sont conservées par le GIP pendant 1 an puis transmises à l'IUT de Lorient. Les résultats des examens sont saisis par les équipes administratives de l'IUT de Lorient dans les applications informatiques dédiées.

Des réunions trimestrielles en visio-conférence seront organisées entre le responsable-UBS et l'équipe pédagogique du campus ESPRIT Industries, afin d'harmoniser les pratiques des deux parcours.

Le suivi des contrats d'alternance, des stages et des projets tuteurés est assuré par les enseignants des deux parcours recrutés par le GIP.

Les projets tuteurés consistent à accompagner les étudiants dans la réalisation d'un projet prospectif présentant un intérêt professionnel. Pour les alternants, ce projet peut être l'objet d'une mission supplémentaire dans l'entreprise. Dans ce cas, cette seconde mission doit être distincte de la première afin que l'alternant puisse mentionner les deux missions assumées pour l'année de LP dans son CV.

Au cours du projet, l'étudiant est accompagné dans sa mission par un tuteur de l'équipe pédagogique qu'il doit solliciter et informer régulièrement. Des points d'avancement hebdomadaires sont demandés, ainsi que des notes de synthèse mensuelles. Une journée de valorisation des résultats, un rapport et une soutenance orale du travail effectué auprès des professionnels est prévue.

Article 4 : Équipe pédagogique

Les enseignements des deux parcours sont assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants et, pour au moins 25 % de leur volume, par des enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle en conformité avec l'arrêté du 6 décembre 2019 sur les Licences Professionnelles.

Le Campus ESPRIT Industries emploie et recrute les enseignants et les professionnels constituant l'équipe pédagogique. La liste des enseignants et des intervenants extérieurs des deux parcours, avec les noms et les fonctions, est fournie au responsable -UBS.

L'UBS doit être informée de l'organisation des parcours. Le GIP Redon organise et met en œuvre le parcours.

Article 5 : Modalités financières

Les droits d'inscription sont inclus dans le coût des contrats d'alternance.

Le GIP Campus E.S.P.R.I.T. Industries, via son UFA, perçoit les fonds versés par les OPCO en assurant le suivi administratif et financier.

Le responsable de mention de la LP ME2D2 perçoit une prime pour responsabilité pédagogique fixée à 40 HETD pour les 2 parcours. Cette responsabilité est facturée au GIP par la direction de l'Enseignement l'UBS au coût complet horaire (154 euros TTC/ heure).

Si un personnel de l'UBS intervient dans la formation à Redon, il déclare les heures réalisées dans son service et il est rémunéré par l'UBS qui refacture au coût complet horaire au GIP Redon.

L'IUT de Lorient n'accompagne pas les candidats à la recherche de financement, cet accompagnement étant assuré par le Campus ESPRIT Industries.

L'IUT est rémunéré à hauteur de 400€ par étudiant inscrit dans les deux parcours au 31/12 de l'année. Ces frais de gestion correspondent au partenariat et à l'ingénierie pédagogique assurés par l'IUT. Ces versements s'effectuent à réception d'une facture émise par la direction de l'Enseignement de l'UBS pour l'IUT de Lorient.

Hormis le responsable-UBS, qui est un personnel de l'UBS, le Campus ESPRIT Industries de Redon prend financièrement à sa charge les moyens humains et dépenses nécessaires au bon fonctionnement des deux parcours. Ainsi, l'intégralité des heures d'enseignement pour les UE organisées à Redon, les coûts de suivi étudiant et les frais de mission du personnel UBS sont notamment à la charge du GIP Campus ESPRIT Industries. Dans le cas où l'agent utilise un véhicule de l'UBS, les frais sont refacturés au GIP Redon. Le déplacement du personnel UBS donne lieu à un ordre de mission en indiquant le moyen de transport utilisé (ordre de mission sans frais en cas d'utilisation d'un véhicule de l'UBS).

Article 6 : Moyens matériels mis à disposition

Les enseignements des parcours se déroulent sur le site du Campus ESPRIT Industries de Redon qui s'engage à mettre à disposition les locaux, moyens et équipements nécessaires au bon déroulement des enseignements de la licence.

Article 7 : Délivrance du diplôme

La formation est sanctionnée par la délivrance du diplôme de Licence Professionnelle Maîtrise de l'Énergie, Électricité et Développement Durable (ME2D2) de l'IUT de Lorient – UBS.

Le jury de délivrance du diplôme est composé des membres désignés par le Directeur de l'IUT de Lorient, par délégation de la Présidente de l'UBS, sur proposition du responsable-UBS. Sa composition est conforme à l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la Licence Professionnelle.

Les résultats du jury sont transmis à la scolarité de l'IUT au plus tard une semaine après la tenue du jury.

À réception des diplômes, la scolarité de l'IUT les envoie par courrier recommandé avec accusé de réception au GIP Redon accompagné d'un bordereau d'émargement. Les diplômes sont remis contre signature de l'émargement. Dans un délai de six mois, les diplômes non réclamés sont retournés à l'IUT avec le bordereau d'émargement.

Article 8 : Évaluation de la formation et suivi des compétences

Un conseil de perfectionnement est mis en place, conformément au cadrage de l'UBS et au cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (arrêté du 30 juillet 2018 modifié)) et se réunit annuellement. La composition est soumise au responsable-UBS qui la fait parvenir au directeur de l'IUT et à la scolarité centrale de l'UBS. Le responsable-UBS et le Directeur de l'IUT sont membres invités de droit aux conseils de perfectionnement des parcours de la LP. Les comptes-rendus des conseils de perfectionnement sont transmis à l'IUT.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est mise en place à l'aide d'un outil internet avec traitement automatique des informations. Une synthèse est exposée au conseil de perfectionnement par le représentant étudiant de la promotion.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les formations se déroulant sur la durée de l'accréditation de l'UBS, allant de l'année universitaire 2023-24 à 2027-28. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment signé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Article 10 : Difficultés dans l'exécution ou l'interprétation de la convention

En cas de difficultés dans l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à se concerter en vue d'aboutir à un règlement amiable. Des avenants pourront être établis afin d'apporter les modifications nécessaires.

En cas de désaccord persistant, les parties conviennent de porter le litige devant le Tribunal Administratif de Rennes, qui sera seul compétent.

Fait en trois exemplaires

À Lorient, le

La présidente de l'Université de Bretagne-Sud, Virginie Dupont	La présidente GIP CAMPUS ESPRIT Industries Anne PATAULT
Le directeur de l'IUT Tahar LOULOU	Le directeur GIP CAMPUS ESPRIT Industries Thierry SAUVAGE

Annexe à la convention : Annexe 1 : Contenu pédagogique du parcours.

**LICENCE PROFESSIONNELLE :
« MAITRISE DE L'ÉNERGIE, ÉLECTRICITÉ ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE »**

Parcours Redon: Écotechnologie et Maintenance

UNITES D'ENSEIGNEMENT	MATIERES	INTERVENANTS	ECTS	NB D'HEURES	Total UE
UE1 Connaissances Initiales Techniques et Scientifiques	UE1.1 Mathématiques et statistiques appliquées	Maxime BATARD	1,5	17,5	91
	UE1.2 Thermique et mécanique des fluides	Maxime BATARD	1,5	21	
	UE1.3 Froid et thermodynamique	Maxime BATARD	1,5	17,5	
	UE1.4 Électricité et électrotechnique, tarifs de l'électricité	Jean Noel GAUTIER (pro)	1,5	21	
	UE1.5 Régulation et maintenance	Farah RAMMAL	1,5	14	
Sous-Total			7,5		
UE2 Communication, entreprise, collectivités et management	UE2.1 Démarche d'amélioration et Management	Asma KHELIFI	1,5	17,5	80,5
	UE2.2 Communication, Management, Convaincre, Vente	Karine JEGOUSSE	1,5	14	
	UE2.3 Anglais professionnel et technique	Johanna FINAN	1,5	21	
	UE2.4 Outils informatiques, Réseaux	Vincent HEMERY (pro)	1,5	14	
	UE2.5 Gestion économique des projets énergétiques	Erik ZILLIOX (pro)	1,5	14	
Sous-Total			7,5		
UE3 Production des énergies et Stratégie éco-technologique	UE3.1 Production des énergies	Sandrine PINCEMIN	1,5	17,5	91
	UE3.2 Cycle de vie, énergie grise, déchets et Bilan carbone	Jean-François DESBOIS (pro)	1,5	17,5	
	UE3.3 TP Gestion intelligente d'un mix énergétique	Farah RAMMAL	1,5	21	
	UE3.4 Production renouvelable thermique : solaire thermique, pompe à chaleur, géothermie, cogénération	Philippe MANDIN (UBS)	1,5	17,5	
	UE3.5 Production renouvelable électrique : photo voltaïque, éolien, énergétique électrochimique	Farah RAMMAL	1,5	17,5	
Sous-Total			7,5		
UE4 Efficacité énergétique	UE4R.1Stratégie de maintenance	Amar HADJI (pro)	1,5	17,5	80,5

par la maintenance des équipements	UE4R.2 Gisements d'économie	Mickael FEUILDET (pro)	1,5	14		
	UE4R.3 Amélioration des équipements	Vincent HEMERY (pro)	1,5	17,5		
	UE4R.4 Maintenance préventive et surveillance	Amar HADJI (pro)	1,5	17,5		
	UE4R.5 Gestion des risques en milieu industriel - Qualité	Edouard NICOL (pro)	1,5	14		
Sous-Total			7,5			
UE5 Efficacité énergétique industrielle	UE5R.1 Maîtrise de l'énergie	Baptiste NOUAILHAT (pro)	1,5	21	105	
	UE5R.2 Mesures, surveillance	Johan VIBERT	1,5	28		
	UE5R.3 Conception des équipements industriels	Johan VIBERT	1,5	28		
	UE5R.4 Optimisation énergétique des équipements industriels	Yohann LENOBLE (pro)	1,5	14		
	UE5R.5 Audit énergétique industriel	Jean-François DESBOIS (pro)	1,5	14		
Sous-Total			7,5			
Volet Professionnel	UE6 : Projet Tuteuré	Mémoire		7,5	150	150
		Soutenance				
	UE7 : Pratique Professionnelle	Mémoire		7,5	35 semaines	
		Soutenance				
		Evaluation Entreprise				
Sous-Total				15		
Total heures maquette				52,5		598